

COPIE POUR INFORMATION

CONFIDENTIEL

109 EX/PRIV./INF.2
PARIS, le 19 mai 1980

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Cent neuvième session

RESUME

Après avoir consulté le Bureau du Conseil, le Président soumet aux membres, pour information, les câbles concernant l'empêchement de Mme Maria de Lourdes Pintasilgo d'assister à la cent neuvième session.



MONSIEUR CHAMS ELDINE EL-WAKIL
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF UNESCO
PARIS

13 mai 1980

MONSIEUR LE PRESIDENT

J'AI RECU VOTRE TELEGRAMME DU 28 AVRIL AU SUJET DE LA PARTICIPATION DE MADAME MARIA DE LOURDES PINTASILGO AUX REUNIONS DE VOTRE CONSEIL EXECUTIF ET D'UN CERTAIN NOMBRE DE COMITES DELEGUES DE L'UNESCO.

JE PRENDS NOTE DU REGRET QUE VOUS EXPRIMEZ POUR L'ABSENCE DE MADAME PINTASILGO ET DE L'ESPOIR DE LA VOIR SE JOINDRE A VOUS DONT VOUS ME FAITES PART.

LE GOUVERNEMENT PORTUGAIS INTERPRETE CETTE DECLARATION COMME UN HOMMAGE LEGITIME DU BUREAU DU CONSEIL EXECUTIF DE L'UNESCO A MADAME PINTASILGO ET NON COMME UNE INGERENCE QUI SERAIT TOUT A FAIT ILLEGITIME DE VOTRE ORGANISATION DANS UNE AFFAIRE INTERNE DU PORTUGAL, CE QUE MON GOUVERNEMENT N'ACCEPTERAIT EVIDEMMENT PAS.

LE GOUVERNEMENT PORTUGAIS EST EN EFFET LE SEUL JUGE DE L'OPPORTUNITE ET DE LA CONVENANCE POLITIQUE D'AUTORISER OU DE NE PAS AUTORISER SES AMBASSEURS A EXERCER LEURS FONCTIONS. IL EST EGALEMENT LE SEUL JUGE EN CE QUI CONCERNE LA DECISION DE MAINTENIR UN AMBASSEUR DANS UN CERTAIN POSTE A L'ETRANGER OU DE PROMOUVOIR SA SUBSTITUTION.

DANS LE CAS DE MADAME PINTASILGO, MON GOUVERNEMENT A DECIDE, DANS L'EXERCICE DE SES POUVOIRS LEGAUX, QU'ELLE NE DEVAIT PAS CONTINUER A EXERCER SES FONCTIONS D'AMBASSEUR AUPRES DE L'UNESCO ET A DEJA PROPOSE SA SUBSTITUTION. CETTE DECISION EST DEFINITIVE.

ELLE SE FONDE SUR DES MOTIFS VALABLES DE CARACTERE INTERNE ET QUI N'ONT RIEN A VOIR AVEC LA SINCERITE, L'EFFICACITE ET LA CHALEUR QU'A VOTRE AVIS ONT CARACTERISE LA CONTRIBUTION DE MADAME PINTASILGO A VOS TRAVAUX.

JE TIENS, M. LE PRESIDENT, A VOUS PRECISER QUE LA DECISION PRISE PAR MON GOUVERNEMENT A L'EGARD DU ROLE DE MADAME PINTASILGO AUPRES DE L'UNESCO NE SIGNIFIE PAS LA MOINDRE ATTENUATION DE L'INTERET QUE LE PORTUGAL PORTE A VOTRE ORGANISATION. LE GOUVERNEMENT PORTUGAIS TACHERA DONC D'ASSURER DE LA MEILLEURE FACON POSSIBLE LA SUBSTITUTION PROVISOIRE DE MADAME PINTASILGO AUPRES DE L'UNESCO AVANT QU'ELLE NE SOIT DEFINITIVEMENT REMPLACEE.

HAUTE CONSIDERATION.

FRANCISCO SA CARNEIRO
PREMIER MINISTRE DU PORTUGAL

A :

M. FRANCISCO SA CARNEIRO PREMIER MINISTRE LISBONNE PORTUGAL



13 MAI 1980

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE

J'AI L'HONNEUR D'ACCUSER RECEPTION EN VOUS REMERCIANT DE VOTRE CABLE DU 13 MAI CONCERNANT LA PARTICIPATION DE MADAME MARIA DE LOURDES PINTASILGO AUX TRAVAUX DU CONSEIL EXECUTIF DE L'UNESCO STOP J'AI PORTE CE CABLE A LA CONNAISSANCE DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL QUI ME CHARGENT DE VOUS ASSURER QUE L'APPEL QUE LE BUREAU VOUS ADRESSAIT LE 28 AVRIL PAR MON ENTREMISE N'AVAIT AUCUNEMENT POUR BUT UNE INGERENCE DANS LES AFFAIRES INTERNES DU PORTUGAL STOP LE CONSEIL A EN EFFET TOUJOURS ETE SOUCIEUX DU RESPECT LE PLUS ABSOLU DE LA SOUVERAINETE NATIONALE DES ETATS MEMBRES ET DES DECISIONS INTERNES A CES ETATS STOP LE BUREAU DU CONSEIL ETAIT DESIREUX D'ASSURER DE LA MANIERE LA PLUS EFFICACE LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL EN PRESENCE DE TOUS SES MEMBRES ELUS PAR LA CONFERENCE GENERALE SUR PROPOSITION DE LEURS GOUVERNEMENTS RESPECTIFS STOP C'EST EN SA QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL EXECUTIF QUE LA CONTRIBUTION DE MADAME PINTASILGO INTERESSE DIRECTEMENT LE BUREAU DU CONSEIL ET A AMENE SES MEMBRES A VOUS ADRESSER L'APPEL SUSMENTIONNE STOP IL VA SANS DIRE QUE LE CONSEIL N'EST PAS HABILITE A INTERVENIR SUR LES DECISIONS RELATIVES AUX FONCTIONS DE MADAME PINTASILGO EN TANT QU'AMBASSEUR DELEGUE PERMANENT DU PORTUGAL A L'UNESCO QUI SONT TOUT A FAIT

DISTINCTES DE SA QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL EXECUTIF STOP LE BUREAU DU
CONSEIL A EXPRIME LE SOUHAIT AU COURS DE SA REUNION TENUE CE JOUR ET APRES
AVOIR PIRS CONNAISSANCE DE VOTRE TELEGRAMME DE DEPECHER AUPRES DE VOUS UN DE
SES MEMBRES MONSIEUR CHARLES HUMMEL AMBASSADEUR DE LA SUISSE AUPRES DE L'UNESCO
PRESIDENT DE LA COMMISSION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE AFIN DE VOUS EXPOSER
TOUS LES DETAILS RELATIFS A CETTE QUESTION STOP M. HUMMEL POURRAIT SE RENDRE
IMMEDIATEMENT A LISBONNE STOP LE BUREAU ESPERE VIVEMENT QUE VOUS SEREZ EN
MESURE DE RECEVOIR SON EMISSAIRE DANS UN TRES PROCHE AVENIR STOP HAUTE
CONSIDERATION

CHAMS ELDINE EL-WAKIL
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

Fundação Cuidar o Futuro